

Annexe 19 – Épreuve de contrôle du BTS – Économie, droit et management des entreprises (BTS communication)

Épreuve E3 décomposée en E31 (économie-droit, coefficient 2) et E32 (management des entreprises, coefficient 3)

Grille nationale d'évaluation

Numéro du candidat :
Nom et prénom du candidat
Académie :
Date de l'épreuve :

Économie-droit	TI	I	S	TS
Pertinence de l'analyse de situation(s) juridique(s)				
Pertinence de l'analyse de situation(s) économique(s)				
Qualité du raisonnement et de l'argumentation juridique en mobilisant un vocabulaire approprié				
Qualité du raisonnement et de l'argumentation juridique en mobilisant un vocabulaire approprié				
Cohérence des analyses et des propositions économiques et juridiques				
Management des entreprises		1	ı	
Pertinence de l'analyse des situations auxquelles l'entreprise est confrontée				
Pertinence des solutions proposées				
Qualité de l'argumentation en mobilisant des notions managériales				
Qualité du diagnostic (ou une partie de diagnostic)				
Pertinence des décisions opérationnelles intégrant la dimension managériale				
Cohérence des analyses et des propositions				
Note: / 20				
Appréciation				

Nom et signature de l'examinateur :

[©] Ministère de l'Éducation nationale - education.gouv.fr

[©] Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - esr.gouv.fr